

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2026

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 Juillet, envoyé par voie électronique, à chaque conseiller municipal, a été approuvé à l'unanimité.

2. Participation financière à l'Ecole Belle Etoile de Coulonges sur l'Autize- année 2024-2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une facture a été transmise pour la participation financière aux élèves inscrits à l'école Belle Etoile de Coulonges sur l'Autize.

Des éléments explicatifs sont en attente pour le règlement de cette facture, la délibération est donc ajournée et reportée au prochain conseil municipal.

3. Participation financière à l'Ecole Notre-Dame de Coulonges sur l'Autize- année 2024-2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une facture a été transmise pour la participation financière aux élèves inscrits à l'école Notre-Dame de Coulonges sur l'Autize.

Des éléments explicatifs sont en attente pour le règlement de cette facture, la délibération est donc ajournée et reportée au prochain conseil municipal.

4. Transport scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les nouvelles modalités d'organisation des transports scolaires pour 2026-2027 arrêtées par la Région Nouvelle Aquitaine (organisateur principal des transports scolaires) et commente la nouvelle grille de tarification basée sur le quotient familial.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- ↳ De prendre en charge la totalité du transport scolaire selon la nouvelle grille de tarification basée sur le quotient familial (trajet de St-Maixent de Beugné vers les Ecoles de Coulonges sur L'Autize) et ainsi de maintenir la gratuité du service de transport aux familles pour les enfants des Ecoles Maternelles et Primaires.
- ↳ Les éventuels frais complémentaires pour les inscriptions après le 27 juillet ne seront pas pris en charges.
- ↳ De rembourser directement les familles par mandat administratif au titre de la compétence action sociale selon la grille de quotient familial applicable pour l'année 2026/2027.

5. Choix de l'entreprise pour les travaux du chœur de l'Eglise

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le résultat de la consultation qui a été engagée par la Commission Appel d'Offres pour le choix de l'entreprise pour les travaux de la toiture du chœur de l'église.

	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT TOTAL TTC
BAPTISTE CONSTRUCTION			26 079,08 €
Couverture et zinguerie	21 001,21 €	25 201,45 €	
Mise à disposition d'une nacelle pour vérification de la charpente	731,36 €	877,63 €	
MARTIN FRADET			27 092,22 €
Couverture, zinguerie et reprise de la charpente	22 576,85 €	27 092,22 €	
GATITOIT			29 310,00 €
Couverture, zinguerie et reprise de la charpente	24 425,00 €	29 310,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- ↳ De retenir la proposition de l'entreprise GATITOIT pour les travaux de la toiture du chœur de l'église

6. Choix de l'entreprise pour l'acquisition de matériel informatique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le résultat de la consultation qui a été engagée par la Commission Appel d'Offres pour le choix de l'entreprise pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur et d'un vidéoprojecteur :

LB TECHWEB	VIDEOPROJECTEUR	480.00€
	SACOCHE VIDEO PROJECTEUR	36.00€ (remise de 10€)
	TOTAL	461.00€ HT

EUROSOUND PARTNER	ASUS windows 11 pro 16Go	1 500,00 €	REX ROTARY	PC Dell + Pack office + Antivirus	756,00 €
M. Patla	Transfert de Pc avec composant optimisé pour l'utilisation de l'IA	150,00 €	(Location à l'année sur 63 mois)	Sauvegarde avec supervision à distance	1 164,00 €
				Ecran	72,00 €
	TOTAL	1 650,00 €			1 992,00 €
SBS	Ordi Dell Pro windows pro 11 16 Go	1 125,00 €	LB TECHWEB	PC Portable	748,00 €
	Pack office	269,00 €		2 Ecrans	208,00 €
	2 écrans	230,00 €		Licence offic	40,00 €
	Antivirus	30,00 €		Antivirus	24,00 €
	Transfert de	120,00 €		Mise en serv	275,00 €
		1 774,00 €			1 392,00 €

Après analyse par la commission d'Appel d'Offres, des réponses reçues et après délibération,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- De retenir la proposition de la LB Techweb pour un montant de 1 392€ HT pour l'achat d'un ordinateur portable et de 461€ HT pour l'achat d'un vidéoprojecteur.

7. Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil sur la base des montants attribués en 2025, les différentes subventions aux associations envisagées pour l'année 2026.

Les membres du conseil, après examen souhaitent que soient pris en compte l'ensemble des services apportées aux associations (la participation aux événements se déroulant sur la commune (14 juillet, chemin des écoliers) ; les événements exceptionnelles qui ont marqués l'exercice 2026 (50 ans du Club de la Gaité, 30 ans de la reprise du théâtre par l'Amicale) ; les autres services apportés par la commune (mise à disposition des salles à titre gracieux).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- De répartir les subventions de la manière suivante :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Association Sportive (Foot) FC Autize	160 €
Société de Chasse La Fraternelle Saint-Maixent de Beugné (ACCA)	160 €
Association AMICALE Saint-Maixent de Beugné (160€ +100€)	260 €
Club des Aînés la Gaieté (Club du 3 ^{ème} Age) St-Maixent de Beugné (160€ +100€)	260 €
Anciens Combattants Saint-Maixent de Beugné	160 €
Association Beugn'aïse (160 € + 50 € pour vin d'honneur du 14 juillet)	210 €
Association Beugné Patrimoine	160 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Coulonges sur l'Autize	50 €
APEL Ecole Notre-Dame Coulonges sur l'Autize	170 €
APE La Belle Etoile Coulonges sur l'Autize	170 €
Amicale des Donneurs de Sang Coulonges sur l'Autize	50 €
Inter-société	160 €
Urgences Patrimoine	160 €
TOTAUX	2 130 €

8. Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- ✎ Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

9. Projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande écrite de l'agent technique, M. Hugo BERGER, demandant la possibilité de disposer d'un véhicule pour le service technique. Pour rappel, à ce jour les frais d'essence du véhicule personnel de l'agent sont périodiquement pris en charge par la commune.

Lors du vote du budget 2026, il a été adopté une enveloppe de 20 000€ pour le renouvellement ou l'achat de matériel roulant, sur l'exercice.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- ✎ Décide d'approuver l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour un montant inférieur aux crédits inscrits au budget communal 2026.

10. Commissions thématiques

Monsieur le Maire fait le point sur les actions ou les travaux en cours des différentes commissions.

a) Commission : affaires générales – Entretien voirie et bâtiments :

▪ VOIRIE :

- ✎ Travaux d'empierrement et débernages :

Achat des matériaux (140 m3 à 10 €/m3 auprès du CD79). Participation des agriculteurs pour le transport (terre, cailloux) avec prise en charge du fuel des tracteurs et de leur repas. Chantier confié à M. Denis Chaigneau de Saint Laurs.

- ✎ Pour le chemin commun à St Laurs et St Maixent de Beugné sur Fauris, il a été acté de ne pas demander de prise en charge à la mairie de St Laurs car ils ont pris en charge des travaux il y a 2 ans, ils entretiennent aussi la voirie sans demander de participation financière à St Maixent de Beugné.

- ✎ PATA : programmé par la Communauté de communes les 28 et 29 septembre.

▪ BATIMENTS :

- ✎ Les travaux de peintures aux logements et Mairie vont se faire en Septembre.
- ✎ Salle des fêtes : déplacement des aérothermes et régulation du chauffage fait dans l'été.
- ✎ Démoussage toiture salle des fêtes et mur de l'église : les produits sont achetés.

▪ Point travaux de l'atelier :

- ✎ Atelier : en attente de livraison des matériaux pour l'espace de stockage (3460€HT)

b) Commission Communication interne et externe – Vie associative – Culture :

▪ COMMUNICATION :

Après une présentation du devis de M. S.Mallet pour la création d'une page Facebook, pour l'initiation à la « Gestion et l'animation de cette page professionnelle par 2 élus et un agent », ce dernier a été validé pour un montant de 540€.

Une proposition de devis pour une charte graphique a également été soumise et validée pour un montant de 480€ auprès de S. MALLET.

c) Point sur la réunion Commission Finances du 02/09/2026.

Présentation des deux réunions de la commission qui ont eu lieu pendant l'été. Des recherches ont été effectuées par la commission pour répertorier les financements possibles de nos projets sur les 7 années à venir (réhabilitation du logement en centre bourg, fin des travaux de l'Eglise, aménagement du centre bourg). M. le Maire informe que des demandes d'informations seront demandées auprès de Mme MICOU, Maire de Faye sur Ardin qui a obtenu une prise en charge des dépenses à hauteur de 80% pour la réhabilitation de son centre bourg.

d) Aides financières

Le conseil municipal propose la gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'association la Beugn'aise pour le 14 Juillet : accepté.

Urgence patrimoine : association qui a permis de restaurer le chemin de croix gratuitement. L'ancien conseil avait décidé de financer la valeur d'une toile (rappel 14 tableaux d'une valeur de restauration de 2000€ par tableau). La valeur d'une toile a été prise en charge sur l'exercice 2024 et 2025. Pour l'exercice 2026, il est proposé de continuer à soutenir l'association Urgences Patrimoine mais pour un montant semblable à celui allouée à chaque association communale, soit 160 €.

Parc naturel régional de Gâtine : au printemps 2027 le conseil municipal sera invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune au parc naturel régional. M. le Maire propose une intervention des personnes porteuses du projet lors d'un prochain CM.

Au niveau de la Communauté de communes Val de Gâtine (CCVG) : des aides ont été proposées par la CCVG pour la rénovation de l'habitat (subventions possibles pour les logements qui vont changer de classe énergétique).

A priori, révision du PLUI en 2028, car aujourd'hui 3 règlements de PLUI pour une même Communauté de communes.

11. Questions et informations diverses

❖ Monsieur le Maire a reçu le résultat du recensement INSEE. La commune comptabilise 387 habitants.

❖ Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une facture du SIVOM d'un montant de 22 013.05€ soit une augmentation de 16% par apport à l'année dernière. Une demande d'explication a été formulée auprès du SIVOM pour comprendre le calcul de la participation et cette forte augmentation.

❖ METHANISATION :

Les élus de Coulonges regrettent la manière dont le projet est mené (très peu d'informations envoyées aux collectivités).

Les nuisances possibles se situent surtout au niveau des transports et en particulier pour les habitants de St Maixent de Beugné.

M. le Maire précisent qu'en concertation avec la commune de Coulonges, il est prévu d'écrire à Mme la Préfète pour lui faire part de nos réticences. Un contact auprès des agriculteurs de la commune sera pris pour connaître leurs motivations sur ce projet et leur apporter notre soutien si besoin.

❖ Terrains Saint-Maixent de Beugné :

2 candidatures pour la réserve communale ont été formulées : après discussion, les administrés sont intéressés par le projet du bourg et non par la parcelle de M. Renaudin).

Pour la création d'un lotissement, il faut trois parcelles à construire, les personnes intéressées souhaitent avoir au minimum 1000m². Voir au niveau du PLUI si cela est possible et attention au changement possible des règles sur PLUI en 2028.

❖ Diverses dates d'événements sont à retenir :

- ≈ Manifestation du Rallye de l'Autize organisée par les Cavaliers de l'Autize les 3 et 4 octobre sur la commune.
- ≈ Organisation soirée de remerciement à M. Laurent BONNET et Gilles LAFONTAINE : le 30 Octobre 2026
- ≈ Organisation du 11 novembre 2026
- ≈ Organisation de l'arbre de Noël : 19 décembre 2026
- ≈ Prochain conseil municipal le 05 octobre 2026